

Vidéosurveillance - Vidéoprotection

Dans la rue, dans les magasins, les transports en commun, les bureaux, les immeubles d'habitation, difficile d'échapper aux 935 000 caméras installées en France. Quelles-sont les bonnes pratiques pour que les dispositifs installés soient respectueux du cadre légal et des droits des personnes filmées ?



Au travail

L'équipement des lieux de travail en caméra de surveillance est désormais largement partagé. S'ils sont légitimes pour assurer la sécurité des biens et des personnes, de tels outils ne peuvent pas conduire à placer les employés sous ...

Quelles-sont les règles ?

Dans les commerces

Les commerçants ont recours à des caméras pour lutter contre les vols de marchandises par les clients ou

les employés. Ces dispositifs sont soumis à différentes règles selon la zone surveillée.

Quelles-sont les règles ?

Dans les établissements scolaires

Pour sécuriser les accès et éviter les incidents, des caméras sont installées dans les établissements scolaires. Ces dispositifs doivent respecter différentes règles afin de ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées.

Quelles-sont les règles ?

Sur la voie publique

Le nombre de caméras filmant la voie publique a fortement augmenté, notamment sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour lutter contre l'insécurité. Des textes spécifiques encadrent ces dispositifs soumis à une autorisation du préfet.

Quelles-sont les règles ?

Chez soi

Les particuliers ont régulièrement recours à des caméras pour sécuriser leur domicile, notamment pour lutter contre les cambriolages. Ces dispositifs doivent toutefois respecter la vie privée des personnes filmées.